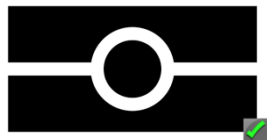




**1ÈRE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ
PERSONNE MINEURE**

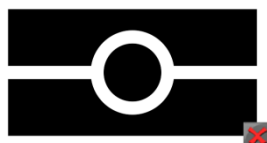
Votre enfant possède un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans



- Passeport sécurisé de l'enfant
- Livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant + pièce d'identité du parent qui dépose la demande
- 1 photo d'identité aux normes françaises
- 1 justificatif de domicile (certificat d'inscription au registre des Français établis hors de France, bail de location, certificat d'enregistrement au poste de police...)
- Si vous souhaitez ajouter un nom d'usage sur la carte d'identité : autorisation écrite du parent non-présent lors de la demande + copie de sa pièce d'identité

NB: les services consulaires peuvent exiger tout document complémentaire en cas de besoin

**Votre enfant possède un passeport sécurisé périmé depuis plus de 5 ans
ou un passeport non-sécurisé**



- Tout document d'identité comportant l'état civil et une photo de l'enfant, si disponible
- Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant de moins de trois mois permettant de prouver qu'il possède la nationalité française (à défaut le livret de famille) + pièce d'identité du parent qui dépose la demande
- 1 photo d'identité aux normes françaises
- 1 justificatif de domicile (certificat d'inscription au registre des Français établis hors de France, bail de location, certificat d'enregistrement au poste de police...)
- Si vous souhaitez ajouter un nom d'usage sur la carte d'identité : autorisation écrite du parent non-présent lors de la demande + copie de sa pièce d'identité

NB: les services consulaires peuvent exiger tout document complémentaire en cas de besoin (justificatif de nationalité,...)